



NOMENCLATURES DES BESOINS ET PRESTATIONS SERAFIN PH : APPROPRIATION

Contexte :

Le secteur médico-social est actuellement impacté par de nombreuses réformes visant la recherche d'efficacité et à une plus grande prise en compte des besoins des personnes accompagnées. Cette dynamique - dont la finalité est notamment la transformation de l'offre médico-sociale vers une visée plus inclusive - s'accélère. Ainsi, de nombreuses réformes se mettent opérationnellement en œuvre et viennent participer de cette transformation : RAPT, généralisation des CPOM, systèmes d'informations partagées, réforme des autorisations, Communautés 360 ... Composantes de cette transformation, les nomenclatures développées dans le cadre de la réforme de la tarification SERAFIN PH, ambitionnent de créer un langage commun harmonisé décrivant à la fois les besoins des personnes en situation de handicap et les prestations envisagées pour y répondre.

Cette formation centrée sur les nomenclatures vise à en assurer une première appropriation. Mobilisant le kit développé par le réseau UNIOPSS-URIOPSS pour le compte de la CNSA, la présente formation permet une prise de contact approfondie des arcanes des nomenclatures et de leurs usages.

Objectifs / compétences visées

- Comprendre le projet SERAFIN PH (Tarification / Nomenclature)
- Connaitre et comprendre les concepts définis dans les nomenclatures
- Connaitre les différentes composantes des nomenclatures et en comprendre les mécanismes
- Intégrer l'utilisation des nomenclatures pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Contenu

- De la genèse du projet SERAFIN PH aux nomenclatures actuelles
 - Aux origines de la réforme : Tarifier les ESMS en fonction des besoins des PSH accompagnées (Rapport Jeannot-Vachey)
 - L'évolution de la réforme et la mise en avant des nomenclatures
 - L'organisation et la méthode d'élaboration de la réforme SERAFIN PH
 - L'élaboration des nomenclatures des besoins et des prestations comme préalable à la réforme tarifaire
 - Le cheminement des différentes études (études de coûts / études nationales de coûts / étude repère)

Date(s) et lieux :

10 mai 2022 – classe virtuelle

Durée :

1 jour - 7 heures - 9h30 - 17h00

Tarif inter (hors repas) :

199 € - Adhérent / 365 € - Non-adhérent

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Dirigeants salariés et bénévoles, tout salarié d'ESMS du secteur handicap. Agents des autorités de tarification et de contrôle. Formation sans prérequis

Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé). Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Exercices et cas pratique. Échanges avec et entre les participants.

Ressources et support remis aux participants.

Méthodes et modalités d'évaluation :

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation. En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis. En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation. Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenants :

Ludovic MARIOTTI, conseiller technique Autonomie/politiques du handicap ou Nam Phuong LACROIX, conseillère technique, Évaluation/Projet ou Angélique THERON, conseillère technique Autonomie

Capacité maximum :

12 personnes

Nombre minimum de participants :

5 personnes

- Une réforme tarifaire qui s’affranchit de la nomenclature – présentation de la dernière version du modèle tarifaire
- Une nomenclature dont la vocation n’est pas d’être un référentiel tarifaire

▀ Les nomenclatures au concret : Description / Manipulation / Usages

[Kit pédagogique CNSA modules 1 à 6] S’appropriier la notion d’utilité sociale

- Les nomenclatures des besoins et des prestations, de quoi s’agit-il ?
 - Le nécessaire exercice de définition d’une notion clé : la nomenclature
 - La définition de la notion de besoin et son évolution
 - La définition des prestations directes et indirectes
- Les nomenclatures des besoins et des prestations dans le détail
 - Présentation des composantes directes des besoins et des prestations
 - Manipuler les composantes : jouons avec les nomenclatures !
 - Maîtriser les subtilités de la nomenclature
- Mise en travail des nomenclatures à l’appui de situations concrètes
- Panorama des usages des nomenclatures

Parcours de formation mutualisé, en partenariat avec :



Spécificités de la formation à distance :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Classe virtuelle de 7 heures, incluant des exercices d’application, des simulations ou des études de cas.

Moyen d’assistance technique lors des séquences de formation à distance :

Un contact sera adressé au participant afin de l’aider en cas de problèmes techniques lors de la connexion ou de l’utilisation des outils de formation à distance. Il est pour cela demandé de se connecter 15 min avant le début effectif de la classe virtuelle.

Modalités d’assistance pédagogique lors des séquences de formation à distance :

Des plages de questions-réponses sont prévues avec le formateur. Les difficultés rencontrées lors des travaux à réaliser entre les séquences de classe virtuelle seront discutées en début

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d’activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’État.
N ° SIRET 852 510 411 00014